

COMMENTAIRE DES COMPTES

Ces quelques lignes apportent un éclairage sur les comptes 2025 de l'Association Touristique Aigle-Leysin-Col des Mosses, publiés par Ofico Fiduciaire SA. Dans le but d'en simplifier la lecture et de faciliter leur compréhension, voici donc quelques informations les concernant.

Remarques générales

- C'est le 16^{ème} exercice complet de l'Association Touristique Aigle-Leysin-Col des Mosses. Il comprend la gestion des trois offices du tourisme.
- La validation du budget est de la compétence du Comité Directeur. Le budget 2025 a été validé en 2024 et présenté à l'Assemblée générale.
- Un nouveau plan comptable a été adopté depuis 2024 avec, d'une part, une imputation directe des postes propres à chaque office et, d'autre part, des charges structurelles réparties selon la clé de répartition CITAV (Leysin 54.53%, Aigle 24.71%, Mosses 20.76%). Ce dernier vise ainsi un but de transparence vis-à-vis des communes. Après une période de transition, une comparaison annuelle de tous les groupes de charges est à nouveau possible.
- Les comptes 2025 suivent globalement le budget établi et sont équilibrés. Les trois communes continuent à nous soutenir selon la clé de répartition initiale.

Bilan

- Trésorerie :
La baisse des liquidités s'explique par le paiement intégral du nouveau matériel informatique acquis en 2024 (CHF 68'000.-), ainsi qu'à une contribution exceptionnelle octroyée à Alpes Vaudoises Société Coopérative (AVSC) afin de garantir son fonctionnement pour la fin de l'année et d'aligner leur budget sur nos exercices comptables (CHF 30'000.-).
- Créances clients :
Malgré un montant relativement élevé, aucun débiteur important n'est à risque.
- Actifs de régularisation :
Ces montants, infimes pour la quasi-totalité d'entre eux, ont tous été récupérés durant le 1^{er} trimestre 2026.
- Immobilisations financières :
Nous avons dû fournir des garanties pour les cartes de crédit.
- Créanciers-fournisseurs :
Quelques factures importantes reçues en décembre, dont la facture de maintenance informatique 2025 (CHF 24'944.90) que nous recevons habituellement l'année suivante, ainsi que les montants ouverts dus à notre prestataire de cartes de crédit expliquent ce solde. La situation a été régularisée en début d'année 2026.

○ Passifs de régularisation :

Ce poste comprend notamment des créances pour lesquelles nous n'avons pas reçu les factures à fin 2025, ainsi que les soldes de vacances et heures supplémentaires qui représentent près du 60% du poste. A noter que la provision pour le renouvellement du matériel informatique a été dissoute dans son entier et n'apparaît donc plus au bilan.

Compte de pertes et profits

L'augmentation de la subvention communale d'Aigle se justifie par une facturation séparée du loyer de nos locaux (CHF 20'400.-). D'autre part, la dénonciation des trois mandats qui nous liaient au Château d'Aigle, au Groupement de Promotion des Vins d'Aigle et à la Communauté Interprofessionnelle des vins du Chablais Vaudois, qui représentaient un apport annuel de CHF 71'280.-, ainsi qu'une recette moins élevée découlant de nos offres expliquent toutefois un produit inférieur à 2024.

Quant aux charges, certains postes amènent les commentaires ci-dessous.

○ Accueil-informations :

Les dépenses liées à ce groupe restent similaires à l'année dernière, et reflètent le budget initialement prévu.

○ Expériences clients (*animations, manifestations, offres*):

Les Nuits Magiques, offres les plus coûteuses, ont dû être annulées en raison de mauvaises conditions météorologiques. Tandis que la Summer Escapade spéciale « 125 ans de l'Aigle-Leysin » a été conjointement organisée entre les TPC, TLML et l'ATALC, réduisant ainsi les coûts d'organisation.

○ Promotion et communication (*campagnes marketing, visites de presse, matériel publicitaire*):

Les dépenses liées à ce poste restent similaires à l'année dernière. Au vu des opportunités stratégiques, nous avons privilégié des actions de partenariat événementiel telles que Bô Noël, ceci en lieu et place de campagnes sponsorisées sur les réseaux sociaux qui sont progressivement reprises par AVSC en fin d'année.

○ Charges de personnel :

Le poste en lien avec les mandats ayant été supprimé, les charges sont en conséquence inférieures à 2024. Suite un abaissement de taux d'activité, le résultat est quelque peu en-dessous du budget bien que ce dernier reste maîtrisé. Il comprend également la provision constituée pour les heures supplémentaires et soldes de vacances.

○ Charges de structures et organes (*cotisations, frais administratifs et de représentation*):

La différence avec 2024 s'explique par le non-remplacement de la présidence suite à la démission du président sortant en cours d'année.

○ Charges informatiques :

Le matériel informatique a pu être acquitté en totalité via les provisions effectuées en 2023 et 2024, n'impactant ainsi pas ce compte de charges au détriment des liquidités. Certains coûts variables budgétisés en 2025 ont finalement été inclus dans la facture du matériel informatique et inclus dans l'utilisation de la provision. Cette optimisation budgétaire a permis de financer le montant non prévu alloué à Alpes Vaudoises Société Coopérative décrit plus haut.

○ Autres charges d'exploitation :

Depuis 2025, pour des raisons comptables, le loyer de nos locaux d'Aigle nous est facturé, ceci en compensation d'une augmentation de leur subvention du montant correspondant.

L'exercice 2025 a fait l'objet d'une gestion rigoureuse et optimisée des dépenses, sans pénaliser notre mission principale. Nous bouclons l'exercice avec une perte de CHF 15'055.23 que le comité propose de reporter à nouveau, portant ainsi le bénéfice reporté à CHF 783.06 au 1^{er} janvier 2026.